

Mesures agro-environnementales et climatiques De nouveaux engagements possibles

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lucie DUFAY | 02.33.71.65.36 | ldufay@parc-cotentin-bessin.fr
Chargée de mission Natura 2000

Erwan PATTE | 06 83 56 79 68 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr
Responsable communication

Le Parc naturel régional, porteur de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

La nouvelle Politique agricole commune (PAC) entrée en vigueur en 2023 a permis l'ouverture par le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin de nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur les **marais et les zones humides du territoire**.

Ces mesures ont notamment pour objectifs la préservation de la faune et de la flore typiques des zones humides, dont certaines espèces sont rares et menacées, mais également la protection de la ressource en eau.

Les MAEC, c'est quoi ?

Les MAEC sont des engagements souscrits sur la **base du volontariat** par des exploitants agricoles, visant à accompagner aussi bien le changement que le maintien de pratiques agricoles favorables à l'environnement (fauche, pâturage, entretien de fossés et de mares).

L'engagement se fait pour une **durée de 5 ans** et donne lieu à une **indemnisation annuelle**, avec une formation obligatoire au cours des deux premières années.

Bilan des MAEC en 2023-2024

Depuis 2023, **484 exploitations ont souscrits aux nouvelles MAEC pour une surface de 15 600 ha de prairies**, confirmant l'importance du dispositif dans le maintien de pratiques vertueuses sur le territoire. Sur les marais par exemple, ce sont ainsi 41 % des surfaces agricoles qui bénéficient d'une MAEC. Ces mesures permettent de maintenir les prairies humides du territoire, en soutenant l'entretien des surfaces en herbes et l'élevage. Les principales mesures choisies par les agriculteurs sont le retard de fauche,

le maintien du pâturage en limitant le nombre d'animaux ou encore l'absence de fertilisation. Le soutien à l'entretien des fossés a par ailleurs été largement plébiscité, puisque plus de 300 km de fossés seront entretenus dans les 5 prochaines années et une quarantaine de mares, grâce à ce soutien financier.

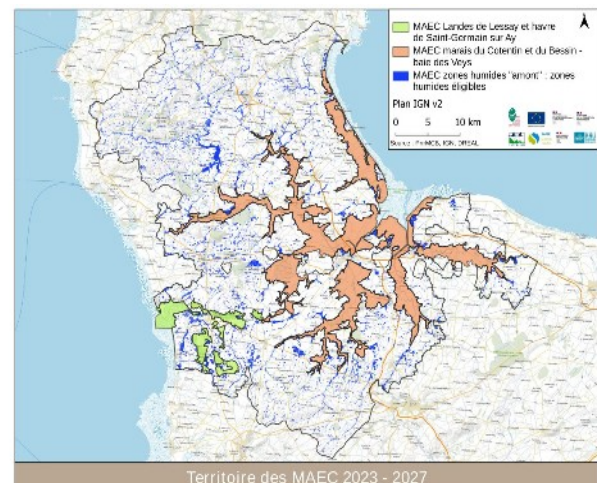
Et en 2025 ?

Le Parc naturel régional renouvelle en **2025 la possibilité de s'engager en MAEC pour de nouveaux exploitants ou de nouvelles surfaces**.

Des permanences sont organisées pour la réalisation des dossiers nouveaux. **Prise de rendez-vous dès maintenant en contactant :**

Lucie DUFAY - 02.33.71.65.36

ldufay@parc-cotentin-bessin.fr



Contactez nous pour savoir si vous êtes éligibles



Les informations complémentaires :

> <https://parc-cotentin-bessin.fr/maec>